

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Domofrance pour la réalisation de 16 logements sociaux – Avenue des Francois Miterrand-Boulazac - à Boulazac Isle Manoire (Tranche 1)**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de Domofrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- La recherche de mixité sociale est visée avec 11 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 5 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas)
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Boulazac Isle Manoire, par délibération du 23 novembre 2022, soutient également la construction de ces 16 logements sociaux à hauteur de 24 000 €

**DECIDE :**

**Article 1er :** d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 24 000 €

Fait à Périgueux, le 09 JAN. 2023

Le Président  
Jacques AUZOU



## Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

### Réalisation de 16 logements sociaux – Avenue des Francois Mitterrand- Boulazac - à Boulazac Isle Manoire (Tranche 1)

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Cette opération, est composé de 16 logements collectifs (de typologie variées) permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes. Un local commun sera affecté comme local à velos.
- Le projet plus ambitieux que la RT 2012 (- 10 % – NF Habitat) Le chauffage et l'eau chaude seront produits des chaudières individuelles à condensation (gaz). Tous les logements comportent soient un jardin pour les rez-de-chaussée, soit un balcon ou une terrasse pour les logements à l'étage. Tous les logements seront équipés de matériels permettant les économies d'eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	collectif	2	4	6	52	293	330
T3		3	6	9	68	400	426
T4			1	1	1	92	596
	<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	591 864 €	Etat (Aides à la pierre)	28 500 €
Travaux	1 646 449 €	CA Grand Périgueux	24 000 €
Honoraires et divers	251 003 €	Prêts CDC	2 116 304 €
		Commune de Boulazac Isle Manoire	24 000 €
		Département de la Dordogne	5 000 €
		Prêt Libre	156 937 €
		Fonds propres	134 575 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 489 316 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 489 316 €</b>